



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Montescot
Dépt. des Pyrénées-Orientales

SEANCE DU 30 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le trente juillet à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert CLARIMON, 1^{ER} Adjoint au Maire.

Présents : MM. GRATACOS, FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, RAMIA,
MMES HUMBERT, DARDENNE, ALBERNY, HUGUEN-RIGAIL, MAZODIER, PERARNAUD,
VILLARD

Absents : M. LECOINTE, Mme MATHEU,

Excusés : M. MARTIN procuration à M. CLARIMON

Secrétaire : Mme VILLARD

Date de la convocation : 23 Juillet 2012

I/ EVOLUTION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DE MONTECOT

- **RETRAIT DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILLIBERIS ET DEMANDE D'ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON**
Délibération N° 2012/020

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 30 juin 2011, suite à la consultation par Monsieur le Préfet de l'ensemble des communes du département sur le schéma de l'intercommunalité, intégrant notre commune à la Communauté de Communes de Sud Roussillon.

Il rappelle aussi la délibération en date du 15 décembre 2011, confirmant le maintien de ce choix.

Il donne lecture de la lettre que vient de lui adresser Monsieur le Préfet en date du 20 juillet 2012 accompagnée du document de travail, sur diverses hypothèses du retrait des communes de CORNEILLA, MONTECOT et THEZA de la Communauté de Communes du Secteur d'Illibéris pour adhérer à la Communauté de Communes de Sud Roussillon et fusion de la Communauté de Communes d'Illibéris (BAGES - ORTAFFA) avec la Communauté de Communes des Albères Côte Vermeille en tenant compte de la volonté des communes.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal, de se prononcer sur le retrait au 31 décembre 2012 de notre commune à la Communauté de Communes du Secteur d'Illibéris et son adhésion concomitante à la Communauté de Communes de Sud Roussillon par application de la procédure dérogatoire de l'article L.5214-26 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REAFFIRME** avec force, conformément aux articles L.5211-19, L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sa volonté de retrait au 31 décembre 2012 de notre commune de la Communauté de Communes du secteur d'Illibéris, en vue de son adhésion à un autre établissement public de coopération intercommunale conformément à l'article L.5211-18 dudit code : **La Communauté de Communes de Sud Roussillon** .

- **DIT** que cette délibération sera transmise en Préfecture et aux Présidents des Communautés de Communes du Secteur d'Illibéris et de Sud Roussillon.

II/ QUESTIONS DIVERSES

- La Bibliothèque a perçu des subventions du Conseil Général dont 1 200 € pour le fond de documentation et 5 355 € d'aide pour le salaire de Mme GAUDY.
- Les gens du voyage se sont installés le samedi 28 juillet sur le terrain de M. Jonquères d'Oriola on a pu dénombré une quinzaine de caravanes.

La séance est levée à 19 h 20

Fait à Montescot le 27 août 2012

Le Maire,

Michel MARTIN